

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Qui peut poser sa candidature au conseil d'administration de l'IQPF ?

Toute personne diplômée de l'IQPF et dûment autorisée à porter le titre de planificateur financier.

Modalités de présentation de candidature

Le candidat doit se rendre à l'adresse électronique du Bulletin de présentation de candidature, où il pourra remplir le bulletin en suivant les instructions y figurant. L'adresse électronique du Bulletin de présentation de candidature lui sera fournie dans le courriel d'avis d'élection transmis le vendredi 25 mars 2022 à tous les planificateurs financiers.

Le Bulletin de présentation de candidature se divise en six sections :

- 1- Bienvenue
- 2- Identification
- 3- Présentation du candidat, lettre de motivation, photo et CV
- 4- Compétences (divisée en trois parties)
- 5- Conditions d'éligibilité
- 6- Soumission de la candidature

Avant de soumettre son bulletin, le candidat devra confirmer qu'il répond aux conditions d'éligibilité pour devenir administrateur à l'IQPF et confirmer que les informations qu'il a fournies sont exactes. Le candidat doit veiller à la présentation de sa lettre, qui doit obligatoirement être conforme au modèle établi par l'IQPF, et s'assurer de l'exactitude de l'orthographe, car aucune modification ne pourra être apportée après qu'il aura soumis son bulletin.

La période de mise en candidature prendra fin le vendredi 15 avril 2022, à 16 h 30.